

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 4 AOÛT 2012 AU CAMP WEREDALE.**

L'assemblée débute à 9h45.

1. Mot de bienvenue

- Mot de bienvenue par Mme Joanne Gauthier, présidente de l'APLA.
- Mme Gauthier souligne le soutien important pour l'APLA de Sylvain Allaire qui nous offre gratuitement les infrastructures de son entreprise, Baliscus, pour les réunions, le support informatique et l'entreposage de matériel.
- Présentation des membres du conseil d'administration : M. Sylvain Allaire (premier vice-président), Mme Hélène Savignac (deuxième vice-présidente), MM. Marc Boyer, Philippe Lemay, Georges Raymond, Raymond Sarrazin et Mme Maryse Laliberté (directeurs), M. Yvan Gingras (secrétaire-trésorier), M. Yoland Coutu (aviseur légal) et Mme Christine Roy (adjointe administrative).
- Mme Gauthier souligne également le travail des bénévoles qui ont aidé l'APLA récemment : Mme Jocelyne Vallée (journée verte et assemblée annuelle), Mme Elizabeth Crossley et sa cousine (tri des plants), Mme Anne-Marie Thériault (livraison des commandes), Mesdames Louise Simard et Michèle Alexandre (assemblée annuelle) ainsi que Mme Denise Valois (envoi postal 2012, et qui pour l'APLA, a assisté à certains conseils Municipaux)
- Présentation des invités spéciaux : M. le Maire Laroche et les conseillers Denis Lemay et Philippe Roy. Mme Gauthier souligne l'esprit de collégialité entre l'APLA et la Municipalité.

2. Lecture de l'avis de convocation par Mme Joanne Gauthier

3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par *Mme Henriette Roy* et secondée par *M. Robert King*. Il est adopté à l'unanimité. Aucun ajout n'est demandé.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 août 2011

L'adoption du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 6 août 2011 est proposée par *M. Nicolas St-Vincent* et secondée par *M. Claude de Montigny*. Il est adopté à l'unanimité. Aucun changement n'est apporté.

5. Adoption du bilan financier se terminant le 31 décembre 2011

M. Yvan Gingras présente les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2011. L'adoption des états financiers est proposée par *M. Jean-François Gareau* et secondée par *M. Bernard Toupin*. Il est adopté à l'unanimité.

La nomination de *M. Gilles Fortin* en tant que vérificateur financier pour l'année 2012 est *M. Jean-François Gareau* et secondée par *M. Bernard Toupin*. Adopté à l'unanimité.

6. Mot de la présidente, Mme Joanne Gauthier

Mme Gauthier parle des points suivants :

- Depuis 1964, c'est la participation active des ses bénévoles, qui a fait de l'APLA ce qu'elle est aujourd'hui.
- Rencontres et suivis périodiques avec la Municipalité, Sûreté du Québec, Centre de Biologie de Montréal (Dr Carignan).
- Représentation au niveau de la MRC, du CRE, de la CARA, du comité de vigilance de Ste-Sophie, du programme volontaire de surveillance des lacs (RSVL) et du MDDP.
- Participation active à la table de concertation des Lacs de St- Hippolyte.
- Rivière Pashby : depuis 2011 augmentation du nombre et fréquence d'échantillonnage à 5 stations (juin, juillet et août).
- Plateforme Matters/Coulombe : érection d'une clôture.
- Bonification du site internet.
- Mars 2011, adoption du «règlement 1013-2010» rendant le lavage des bateaux obligatoire.
- Sous-comité paritaire APLA/ Municipalité: toutes les embarcations sont répertoriées sur un logiciel, facilitation de l'enregistrement des embarcations, nouveaux outils pour contrôler les baux de location, nouvelle gestion de contrôle des débarcadères privés, mise en place d'une patrouille nautique municipale.
- Elle remercie les membres d'être à l'écoute.
- **Orientations 2012-2013 :**
 - Dépliant explicatif pour navigation sur le lac comprenant: carte bathymétrique (zone bathymétrique, zones dangereuses (roches)), zone délimitée par les bouées (de signalisation), code d'éthique de navigation.
 - Pollution par le bruit
 - Pollution par les huiles dans les moteurs
 - Plantes aquatiques: échantillonnage, identification et évaluation.
 - Falaise Hale
 - Projet communautaire avec le Camp Weredale
 - Création d'un comité pour organiser les fêtes du 50^{ième} anniversaire de L'APLA en 2014.

- Rencontrer les jeunes du lac (entre 18 et 25 ans) pour connaître leur vision du lac et trouver comment travailler avec eux pour améliorer leur comportement sur le lac. Créer un sous-comité des jeunes au conseil d'administration (2 sièges).

7. Rapport du Conseil d'Administration

Hélène Savignac : Comités fosses septiques/ bandes riveraines / journée verte :

- Le projet du Pacte rural 2011 Une équipe de 3 personnes (deux salariées et un bénévoles) a procédé à la caractérisation de la bande riveraine. La caractérisation vise à évaluer l'état de la bande riveraine. Bonne nouvelle, 56% de la rive est couverte de végétation naturelle et de ce pourcentage, 38% se trouve en zone habitée! Ce pourcentage peut sembler faible par rapport aux efforts de naturalisation, mais seulement la végétation mature était considérée. Quand l'exercice sera repris dans 5-6 ans, le pourcentage de rives naturelles sera plus représentatif. Les 4-5 propriétaires dont l'aménagement de la rive est plus problématique seront rencontrés par l'APLA pour voir comment nous pouvons leur venir en aide pour améliorer leur bande.

Le Pacte rural a aussi subventionné le coût des analyses d'eau 2011. Pour les deux projets, nous avons reçu \$2,000 du Fond du Pacte rural. Le coût total pour l'APLA a été de **\$2,369.00**, ce montant comprend également les heures de bénévolat.

- Journée Verte 2012 : Elle s'est tenue, pour la deuxième fois, conjointement avec la Municipalité de Saint-Hippolyte le 9 juin dernier. Cette dernière s'est avérée d'un support précieux dans l'organisation de l'évènement. Il y a eu 4 commandes pour un total de 115 plants, une augmentation par rapport à 2011. Cette faible commande de plants par rapport aux premières années s'explique par les résultats de la caractérisation de la bande riveraine. Même si le gros du travail de naturalisation des rives est fait, nous continuerons de participer à cette journée pour les gens qui voudraient compléter leur aménagement. De plus, la vente de plantes aide aussi les gens des autres lacs de la municipalité.
- Pacte rural 2012 : Deux projets sont retenus pour cette année : a) Plan directeur du lac et b) Communication - Agent de liaison.
 - a) Plan directeur du lac : Ce projet est réalisé en collaboration avec la Municipalité et le CRE Laurentides. Une agente du CRE Laurentides élabore le plan directeur du lac en recueillant toutes les données disponibles sur le lac, son bassin versant et leur utilisation. Par la suite, elle fera un bilan de santé du lac, de ses problématiques et produira un plan d'action pour les années à venir.
 - b) Communication – Agent de liaison : Le rôle de l'agent de liaison est de dresser l'état de la situation du lac en tenant compte des intérêts et préoccupations des résidents, de la patrouille nautique, de la sûreté du Québec, de l'APLA et de la municipalité et nous donner un plan d'action, de communication pour faire passer nos messages (sécurité nautique, éthique,...) Au moment de l'assemblée annuelle, L'APLA est en recrutement pour ce poste.

- Fosses septiques* : Pour l'année 2012, le programme d'inspection a débuté le 14 mai et se terminera le 30 août. Voici le décompte des inspections effectuées dans le secteur du lac de l'Achigan, depuis 2007. (Préparé par Geneviève Simard, responsable de l'environnement à la municipalité de Saint-Hippolyte)

	2012	2011
Total des inspections à faire	1089	996
Total d'installations inspectées à ce jour	827	802
Nombre de résidences restant à inspecter	262	194
Total d'installations non-conformes	3	154
Total des dossiers réglés	3	112
Total des dossiers non-réglés		42

Les 42 dossiers non-réglés – Principales raisons

Type d'infraction	Nombre d'infractions	Correctifs demandés
Raccordement non-conforme/ eaux ménagères dans l'environnement	15	Raccorder correctement - 2e test de colorant par la suite
Niveau d'eau élevé dans la fosse/ champs colmaté	8	Nouvelle installation sanitaire
Fosse en métal	4	Si preuve de contamination, refaire l'installation sanitaire. Si pas de contamination, situation tolérée.
Rejet d'eaux usées	3	Constat d'infraction, et tout dépendant de la situation, exiger la vidange et/ ou le changement d'installation sanitaire
Aménagement sur l'élément épurateur	3	Lettre de sensibilisation puis fermeture du dossier
Nombre de chambres à coucher non-conforme	3	Note d'infraction au dossier. Aucun correctif exigé.
Note: Données fournies par la municipalité - Le détail complet sera disponible sur le site web www.aplaweb.ca		

Un tableau expliquant les types d'infractions et les correctifs correspondants sera disponible sur le site Internet : www.aplaweb.ca.

- Castors* : Il y a eu une problématique à l'automne 2011 dans le secteur de la 326^e avenue. La procédure en période de trappage du 25 octobre au 1^{er} mars est de contacter le trappeur: Marcel Henri. En dehors de cette période, le propriétaire doit aviser le ministère de la faune et faire une demande d'autorisation. Pour plus de détail ou des trucs, consultez notre site web ou contactez-nous.

Georges Raymond : Comité goéland :

- M. Raymond a présenté une vidéo où il explique le fonctionnement et l'entretien du «scare-canon». Il a par le fait même demandé si quelqu'un était prêt à prendre le relais pour cette tâche qu'il effectue depuis 5 ans.
- M. Raymond continue de siéger au comité de vigilance de Waste Management à Sainte- Sophie. D'ailleurs, il y a appris que Waste Management n'a pas eu de permis d'abatage de goélands cette année. Il faudra donc être vigilant!

Maryse Laliberté (Présenté par Christine Roy) : Comité analyses d'eau :

Mme Roy présente les résultats des analyses d'eau de l'APLA, du R.S.V.L. ainsi que ceux fait conjointement avec la municipalité.

- Une lecture de transparence a été faite à 3 endroits à toutes les 2 semaines et un échantillonnage de l'eau a été faite à 2 endroits. Les résultats sont disponibles sur le site internet de l'APLA : www.aplaweb.ca
- En résumé, les résultats d'analyse des coliformes fécaux tendent à démontrer :
 - Une légère diminution de la transparence, donc augmentation de particules en suspension.
 - Concentration de phosphore constante par rapport à 2011
 - Légère augmentation de chlorophylle a, donc augmentation de la biomasse d'algue
 - La concentration de coliforme observée dans la rivière PASHBY est constante en 2010, 2011 et 2012. Le problème se situe dans le coin du pont du chemin de l'Achigan et l'embouchure. Les inspections sanitaires devraient être poursuivies et avoir un meilleur suivi. L'ouverture du barrage du lac des Chutes ne semble pas avoir influencé les résultats.
 - Le point chaud de l'an dernier, à l'ancienne Auberge des cèdres ne s'est pas reproduit cette année. Mme Laliberté soupçonne une roulotte sur le Mont Tyrole d'avoir vidanger ses eaux noires avant de partir.

Joanne Gauthier : Comité de la gestion de l'accès et l'utilisation du lac :

- En 2006, suite à une résolution de l'assemblée générale, un comité de la gestion de l'accès et de l'utilisation du Lac a vu le jour.
- À l'été 2011, un comité paritaire APLA/ Municipalité a été créé. Son mandat «bonifier l'application du règlement 10-13, rendant obligatoire le lavage des bateaux».
- 2012 : Création de la patrouille nautique Municipale. Son mandat: appliquer la réglementation Municipale sur la protection des plans d'eau.
- Bouées: comme première étape, l'an dernier et cette année, la Municipalité a installé le nombre minimal requis par le Ministère du Transport Fédéral. Suite à certaines plaintes concernant le non respect des bouées et à la demande d'ajout de bouées, il a été convenu que Messieurs Philippe Lemay, Georges Raymond, Yoland Coutu et Yanik Corbeil patrouillent le Lac à la fin de la saison estivale

afin de faire des recommandations au sous-comité paritaire APLA-Municipalité.
***Il est à noter que ces bouées sont la propriété de la Municipalité et que de déplacer et/ou endommager une bouée constitue un acte criminel.**

Philippe Lemay : Débarcadères privés :

Sauf exception, le seul débarcadère autorisé pour accéder au lac de l'Achigan, est le débarcadère municipal. Toute installation, construction ou aménagement d'une rampe de mise à l'eau sont prohibés. Toute utilisation d'un terrain riverain comme descente de bateau est prohibée. L'exception: un propriétaire riverain peut utiliser son terrain pour mettre à l'eau sa propre embarcation à condition de se conformer au lavage de l'embarcation et à son immatriculation. A ce privilège, il y a une obligation: Tout emplacement privé où il est possible de mettre à l'eau une embarcation, doit être muni d'une chaîne, d'une barrière cadenassée ou d'un obstacle permanent pour empêcher l'accès à une embarcation qui n'est pas celle du propriétaire.

Point chaud au lac : la descente Kilkenny. Avec l'accord des propriétaires, les blocs de ciment ont été retirés. Elle est maintenant fermée par une 3^e chaîne, qui semble tenir bon pour l'instant. Les chaînes précédentes ont été coupées.

Il recommande aux gens de communiquer avec nous ou la municipalité s'ils voient quelque chose de suspect.

***L'argent des vignettes de bateau ne va pas à l'APLA, mais à la municipalité!**

Yoland Coutu : Rappels concernant le règlement sur la protection des plans d'eau :

Le règlement exige:

- Que toute embarcation soit lavée avant la mise à l'eau.
- Que la mise à l'eau, sauf exception, soit effectuée au débarcadère municipal.
- Que chaque embarcation, sans exception, soit immatriculée.
- Que les droits d'immatriculation soient payés.

Les droits d'immatriculation:

- Sont payés à la Municipalité.
- Servent à défrayer les coûts de gestion du débarcadère et de la patrouille nautique.

Validité et incontestabilité:

- Un règlement semblable de la municipalité de St-Adolphe d'Howard a fait l'objet d'une décision de la Cour d'Appel du Québec qui a confirmé les pouvoirs d'une municipalité de régler :
 - Le lavage d'une embarcation avant sa mise à l'eau.
 - L'utilisation du débarcadère municipal.
 - L'immatriculation des embarcations.
 - La tarification de l'immatriculation.

Joanne Gauthier :

- Falaise Hale : Problématique qui existe depuis quelques années. Toutefois ces derniers mois, elle a pris une tangente qui commande des actions immédiates. De concert avec les résidents du secteur, l'APLA a fait des recommandations à la Municipalité :
 - **À court terme** : Remplacer et ajouter des panneaux interdisant le stationnement dans ce secteur, donner le mandat de remorquage à une compagnie et demander à la SQ d'avoir une auto patrouille quelques heures consécutives les samedis et dimanches durant les vacances de la construction afin que personne ne puisse camper et/ ou utiliser le terrain privé etc.
 - **À moyen terme**: Adopter le même principe qu'au débarcadère Municipal : soit vignettes de stationnement obligatoires pour les résidents et leurs invités. Aussi, que la Municipalité rencontre les propriétaires du terrain afin de trouver des solutions pour assurer un meilleur contrôle quant au «*non accès* » de leur terrain.
- Achalandage sur le lac :

Nombre de clients qui ont utilisé la descente de bateaux: 884 (certains clients peuvent l'avoir utilisé plus d'une fois)

 - 549 Bateaux
 - 77 Chaloupes
 - 126 Pontons
 - 88 Sea-doo
 - 44 Autres (9 canots, 2 pédalos, 2 chaloupes électriques, 5 voiliers, 9 zodiacs, 1 planche à voile et 16 kayaks)
- Rapport de la patrouille nautique (période du 23 juin au 25 juillet 2012) :
 - 23 juin: 21 vérifications – 2 non conformes
 - 24 juin: 22 vérifications – 1 non-conforme
 - 30 juin: 21 vérifications – 1 non-conforme
 - 1 er juillet: 34 vérifications – 3 non-conformes
 - 8 juillet: 23 vérifications – 0 non-conforme
 - 23 juillet: 4 vérifications – 0 non-conforme
 - 25 juillet: 12 vérifications – 0 non-conforme

Ces statistiques montrent l'efficacité de la patrouille. Cette dernière assure que les utilisateurs comprennent et se conforment à la nouvelle réglementation.

Marc Boyer : Site Internet:

M. Boyer remercie d'abord les membres présents à l'assemblée, ce qui démontre leur intérêt pour le Lac et l'association. Il invite les gens à consulter le site www.aplaweb.ca souvent pour les informations qu'il contient. Il est la meilleure référence pour: les résultats d'analyses d'eau, les mesures de transparence, la carte bathymétrique, le bilan des

inspections des fosses septiques, les liens pratiques, nous contacter et renouveler la cotisation annuelle.

Sylvain Allaire et Raymond Sarrazin : Comité «membership» :

M. Sarrazin rappelle à quoi servent l'APLA et la cotisation :

- Défendre les intérêts des résidents auprès de la municipalité et de la MRC. (+ de membres = + d'impact).
- Préserver la qualité de l'eau du lac et du bassin versant, aujourd'hui et pour les générations futures et par le fait même protéger la valeur de nos propriétés.
- Renseigner les résidents sur les bonnes pratiques environnementales. (code d'éthique)
- Assurer l'inspection des fosses septiques.
- Analyser l'eau du lac et informer les résidents des résultats.
- Le coût du membership (50\$) sert à défrayer les dépenses de roulement de l'association.

Pour augmenter le membership, il propose aux membres présents de parler de l'association à leurs voisins et amis qui habitent au lac. Des formulaires d'adhésion sont disponibles pour ceux qui en veulent.

Joanne Gauthier mentionne aussi le projet de lettre de bienvenue aux nouveaux propriétaires à laquelle sera jointe de l'information sur l'association et un formulaire d'adhésion. Elle souligne également le travail bénévole de Mme Marie-Josée Roy tout au long de l'année pour la mise à jour de la base de données des membres.

Sylvain Allaire invite les membres présents à soumettre les noms et coordonnées de jeunes qu'il serait intéressant de rencontrer pour former le «comité jeune» pour représenter ce groupe d'âge au sein du conseil d'administration.

8. Résolution pour le changement de nom de l'APLA (Yoland Coutu) :

Résolution approuvée à l'assemblée générale des membres :

ATTENDU QUE: Les buts de l'association ont toujours été la protection de la qualité du lac et de son environnement

ATTENDU QUE: Les administrateurs sont d'avis que les buts de l'association et les actions entreprises seront mieux reflétées sous le nom de ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN

ATTENDU QUE: Les administrateurs ont voté unanimement en ce sens à leur assemblée du 16 juillet 2012

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ:

Que le nom ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE L'ACHIGAN
Soit modifié et changé pour le nom ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DU LAC DE L'ACHIGAN

Proposé par : *Mme Henriette Roy*

Secondé par : *M. Guy Boisvert*

Adopté à l'unanimité **Date : 4 août 2012**

9. **Élections des Directeurs :**

Le comité de nomination de l'APLA, formé de M. Yoland Coutu, M. Pierre Lauzon et Mme Joanne Gauthier propose M. Sylvain Allaire, M. Marc Boyer, Mme Joanne Gauthier, M. Yvan Gingras, Mme Maryse Laliberté, M. Philippe Lemay, M. Georges Raymond, M. Raymond Sarrazin et Mme Hélène Savignac pour former le conseil d'administration de l'APLA pour l'année 2012-2013. Le renouvellement des mandats est proposé par *M. Nicolas St-Vincent* et secondé par *M. Claude de Montigny*. Le renouvellement est adopté à l'unanimité.

10. **Mot du Maire M. Bruno Laroche**

- M. Laroche souligne que la Municipalité a le même désir de protection de l'environnement que l'APLA. La préservation de l'environnement est un point important pour Saint-Hippolyte depuis plusieurs années déjà, 3 générations de conseillers municipaux responsables de l'environnement travaillent encore au sein du conseil municipal.
- Il invite les gens présents à s'impliquer dans les comités et les activités de l'APLA.
- Il souligne également les bienfaits du développement du village et du sentiment d'appartenance qui se crée avec les citoyens.
- La municipalité poursuit le suivi du dossier de la mine, des lois les concernant doivent être adoptées par le gouvernement dans les prochains mois.
- La municipalité travaille activement avec les résidents du lac des Chutes pour trouver la meilleure solution pour qu'il « revienne » le 62^e lac de Saint-Hippolyte.
- Finalement, il incite les gens à adhérer à l'APLA, à la supporter dans ses actions et ses efforts de protection du lac et des intérêts de ses résidents.
- Le conseiller Philippe Roy rappelle aux gens présents que pour le conseil municipal, on considère que dans la protection de l'environnement il y a les gens, les associations et la Ville. La Ville est active dans ce dossier en continuant les inspections des installations sanitaires et en entamant des procédures légales contre les gens qui ne sont pas conformes. De plus, la Ville a accordé un budget de 200 000\$ pour les fossés écologiques. D'ailleurs, Saint-Hippolyte est l'une des municipalités du Québec les plus avancées dans ce domaine. La gestion écologique des fossés permettra de diminuer la quantité de sédiments qui se rendent dans les lacs et ainsi contribuer à leur santé.
- Mme Gauthier souligne le bon vouloir de collaboration de l'actuelle administration municipale.

10. **Période de questions**

Q. M. Lenny Sanders : (traduit de l'anglais) Il a un problème de castors (embouchure rivière Pashby) qui lui coupent plusieurs beaux arbres.

R. Hélène Savignac et Joanne Gauthier : L'APLA prendra les noms des personnes aux prises avec des problèmes de castors et verra avec eux qu'elle serait la meilleure stratégie pour contrôler le problème

R. Philippe Roy, conseiller municipal : (traduit de l'anglais) Les castors font partie de la nature et nous choisissons de vivre près de la nature. Nous devons trouver un équilibre entre les castors et nous puisque nous partageons le même espace. Le castor est un animal protégé, on ne peut pas faire ce qu'on veut avec! La relocalisation est une option, mais un permis est requis et ça ne peut être fait qu'à un certain moment dans l'année.

Q. Mme Denise Valois : Est-ce que Mme Hélène Savignac pourrait relocaliser son circuit de ski nautique ailleurs sur le lac? En pratiquant son activité tôt le matin, elle dérange les résidents de la 365^e avenue. Mme Valois demande le soutien de l'APLA dans ce dossier.

R. Hélène Savignac : Elle lui dit qu'elle ira en discuter avec elle en privé, à la fin de la réunion.

R. Joanne Gauthier : Pour l'APLA cette question est d'ordre privé, toutefois elle mentionne qu'elle sera tout de même discutée lors du prochain conseil d'administration.

Suggestions de MM. Boisvert et Sanders :

- 1- Inciter les gens à faire du «wake board» dans le milieu du lac.
- 2- La patrouille nautique devrait aviser les surfeurs d'aller dans le milieu du lac.
- 3- Déterminer des heures où cette activité peut être pratiquée.

R. Joanne Gauthier : Si vous voyez des contrevenants, à savoir vitesses excessive dans les zones de 10 km, conduite en état d'ébriété ou autre geste contrevenant à la loi de la Marine Marchande, vous pouvez appeler la S.Q. en prenant le plus de détail possible sur l'embarcation et son conducteur. Le code d'éthique sera bonifié. Celui-ci est basé sur la Loi de Marine Marchande et incite la pratique du surf et «wake board» au centre du Lac. Il sera par la suite disponible sur le site internet de même que dans le prochain dépliant pour les utilisateurs du Lac, disponible pour la saison 2013.

Q. 1- Mme Cinq-Mars : «Wake board» : Elle souligne que la pratique de ce sport est interdite ou en voie de l'être dans plusieurs lacs à cause des dommages qu'il cause à la bande riveraine et au lac en général (mise en suspension d'éléments nutritifs et augmentation des algues et plantes aquatiques). Est-ce que l'association pense étudier les ravages causés par le «wake board» et peut-être éventuellement faire des démarches pour l'interdire?

R. Yoland Coutu : La réglementation pour encadrer cette pratique est de juridiction fédérale. La catégorisation des bateaux ne fait pas partie de la réglementation. On peut exclure les bateaux à moteur d'un lac, mais pas une sorte de moteur en particulier. Il faut plus viser l'éducation des plaisanciers sur la bonne pratique de leur sport.

R. Maire Laroche : Il reconnaît le problème du «wake board» et des bateaux dans l'érosion des berges. La municipalité est une des premières au Québec à avoir un plan pour les fossés écologiques pour limiter l'apport des sédiments dans les lacs.

R. Philippe Roy : C'est difficile de réglementer parce que le lac est de juridiction fédérale, tandis que les berges sont de juridiction provinciale.

R. Georges Raymond : Il rappelle le projet avec les jeunes et le volet éducation aux bonnes pratiques de navigation qu'il comporte. La patrouille nautique fait également de la sensibilisation auprès des usagers du lac.

R. Joanne Gauthier : L'inventaire des plantes aquatiques est prévu pour 2013-2014-2015 afin de connaître les plantes présentes dans le lac, déterminer celles qui sont nuisibles et les interventions possibles. Ici, on a réussi à ralentir le vieillissement du lac. Aussi, au conseil d'administration, il y a des gens de toutes les opinions qui alimentent les discussions et permettent de trouver un juste milieu entre les différentes visions des résidents / usagers du lac.

Q. 2 Mme Cinq-Mars : Que se passe-t-il avec le Camp Bruchési?

R. Maire Laroche : En 2010, un premier avis de réserve fut émis pour protéger le zonage du Camp. En mars 2012, l'avis de réserve a été renouvelé pour 2 autres années. Les gens du Camp chérissent le projet de développer une partie du terrain en zone résidentielle, mais il ne se passe rien pour l'instant.

Q. 1- Mme ? : Qui sont ces gens qui chérissent ce projet?

R. Maire Laroche : Les membres du conseil d'administration du Camp Bruchési.

Q. 2- Mme? : Qui est propriétaire du camp?

R. Maire Laroche : Le propriétaire du camp est la Fondation du Camp Bruchési. Toutefois, il n'est pas possible d'en savoir plus parce qu'à notre connaissance, il n'y a pas d'assemblée annuelle, ni d'avis de convocation. En 2012, les administrateurs du camp ont demandé un changement de zonage pour une partie du terrain pour leur projet domiciliaire.

R. Joanne Gauthier : Depuis 2010, l'APLA offre son aide au Camp Bruchési, mais ils la refusent. Le comité de surveillance des camps de vacances (gouvernement provincial) est au courant de la situation. La représentante de ce comité a été rencontrée et on attend des réponses de sa part.

Q. 3- Mme Cinq-Mars : Y a-t-il des moyens de régler la musique sur les bateaux?

R. Yolande Coutu : La nuisance par le bruit est régie par le règlement municipal sur les nuisances sonores. Ce règlement est difficile à mettre en pratique par la S.Q. faute de moyen d'avoir des preuves valables en cour. Toutefois, la S.Q. intervient si les résidents portent plainte, amassent suffisamment d'informations sur l'embarcation et son conducteur et sont prêts à témoigner en cas de recours légal.

R. Joanne Gauthier : Elle ajoute que c'est difficile pour la police d'avoir des preuves valables en cour, mais que ça se fait sur d'autres lacs au Québec. Des rencontres sont prévues avec des gens des associations de ces autres lacs pour connaître leur façon de faire.

Suggestion: Utiliser la plate-forme du scare-canon pour mettre des bannières d'information sur les endroits où pratiquer le «wake board» et le surf sur le lac.

R. Maire Laroche : On n'a pas le droit de mettre de l'information sur les bouées parce que se sont des bouées règlementaires du fédéral achetées par la municipalité (800\$ pièce).

R. Georges Raymond : Le dépliant d'information pour 2013 renseignera les gens sur les bouées et leur signification et les endroits où pratiquer les différents sports nautiques sur le lac.

1 ère suggestion de Mme Roy : Dans le dossier des installations septiques non-conformes, donner un allègement fiscal pour les gens qui doivent refaire leur installation étant donné que ça revoit la valeur de leur maison à la hausse et que ça fait augmenter leur compte de taxes en plus du coût des travaux.

R. Maire Laroche : N'est pas au courant de la situation de Mme Roy. Ne peut pas dire si c'est envisageable.

2° suggestion de Mme Roy : Elle soulève le point que l'augmentation des sédiments dans le lac peut mener à une augmentation de certains problèmes de santé comme des réactions allergiques à l'eau du lac, des boutons, plus d'otites et de vaginites. Pourrait-on mettre ça de l'avant pour que ça se sache?

R. Joanne Gauthier : Nous allons voir si nous pouvons ajouter ce point sur le site Internet de l'APLA.

Q. Mme Roy : Quelle est la procédure à suivre si on voit une embarcation non-conforme?

R. Joanne Gauthier : 1- Aviser la patrouille nautique si elle est sur le lac. 2- Prendre le numéro d'enregistrement du bateau et communiquer avec la municipalité : Yanik Corbeil du service des incendies est en charge de la patrouille nautique.

Q.M. ?: Est-ce qu'il y a des contraventions pour les gens qui font des excès de vitesse dans la zone de 10km/h? Il souligne que les bouées n'ont la même signification pour tous. L'emplacement des bouées et leur signification devrait être affiché en gros partout ainsi que les limites de vitesse et le coût des amendes en cas de faute. Il ajoute également que sur la carte du lac, les bouées devraient être reliées entre-elles pour bien identifier les différentes zones.

R. Joanne Gauthier : Elle rappelle le rôle de l'agent de liaison (Fond du pacte rural 2012) et dépliant d'information avec la carte bathymétrique pour 2013.

Q. 1- Mme Simard : À cause du problème à la Falaise Hale, elle demande au maire est-ce qu'il y a plus de surveillance policière?

R. Maire Laroche : La S.Q. est avisée du problème. Elle fait remorquer les véhicules en infraction. Une lettre a été envoyée au propriétaire du terrain ou son gestionnaire pour qu'il intervienne en clôturant son terrain de façon adéquate, cas similaire à la plate-forme Matters. Selon le lieutenant Bilodeau, plus de contraventions ont été émises dans ce

secteur. Également une résolution instaurant une vignette obligatoire aux résidents et à leurs visiteurs de ce secteur sera adoptée prochainement

Q. 2- Mme Simard : Que faire lorsque les gens se sont stationnés dans une entrée privée?

R. Maire Laroche : La S.Q. est aussi au fait de cette situation. En cas de problème, il faut les appeler.

Q. M. ? : Est-il possible de mettre des heures pour le début et la fin des activités bruyantes (ski nautique, «wake board», musique) sur le lac?

R. Maire Laroche : Pas possible, la loi de la marine marchande autorise la pratique des activités du levé du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

Q. M. Sanders : Il a vu quelqu'un rajouter du sable avec une pépinière sur sa plage. Est-ce que c'est permis?

R. Maire Laroche : Ce n'est pas possible d'effectuer des travaux dans la bande riveraine sans avoir eu un permis. Dans ces cas, il est possible d'appeler ou d'envoyer un courriel à la municipalité pour vérifier si un permis a été émis.

Q. : Des personnes se demandent si Delco aviation peut afficher ses services commerciaux en zone résidentielle?

R. Maire Laroche : Non, il ne devrait pas y avoir de services commerciaux en zone résidentielle. Il faudrait vérifier auprès de l'hôtel de ville.

Q. Mme Marquis, horticultrice : Elle demande que l'on mette sur le site Internet de l'APLA une mise en garde contre **la salicaire**, une plante envahissante exotique des milieux humides qui prend la place des plantes indigènes.

R. Joanne Gauthier : Oui, nous allons le faire.

Commentaires de M. St-Vincent : En 8 ans il a remarqué une grande évolution dans les bonnes pratiques autour du Lac et remercie l'APLA pour son bon travail.

12.

Levée de l'assemblée à 12 h 20